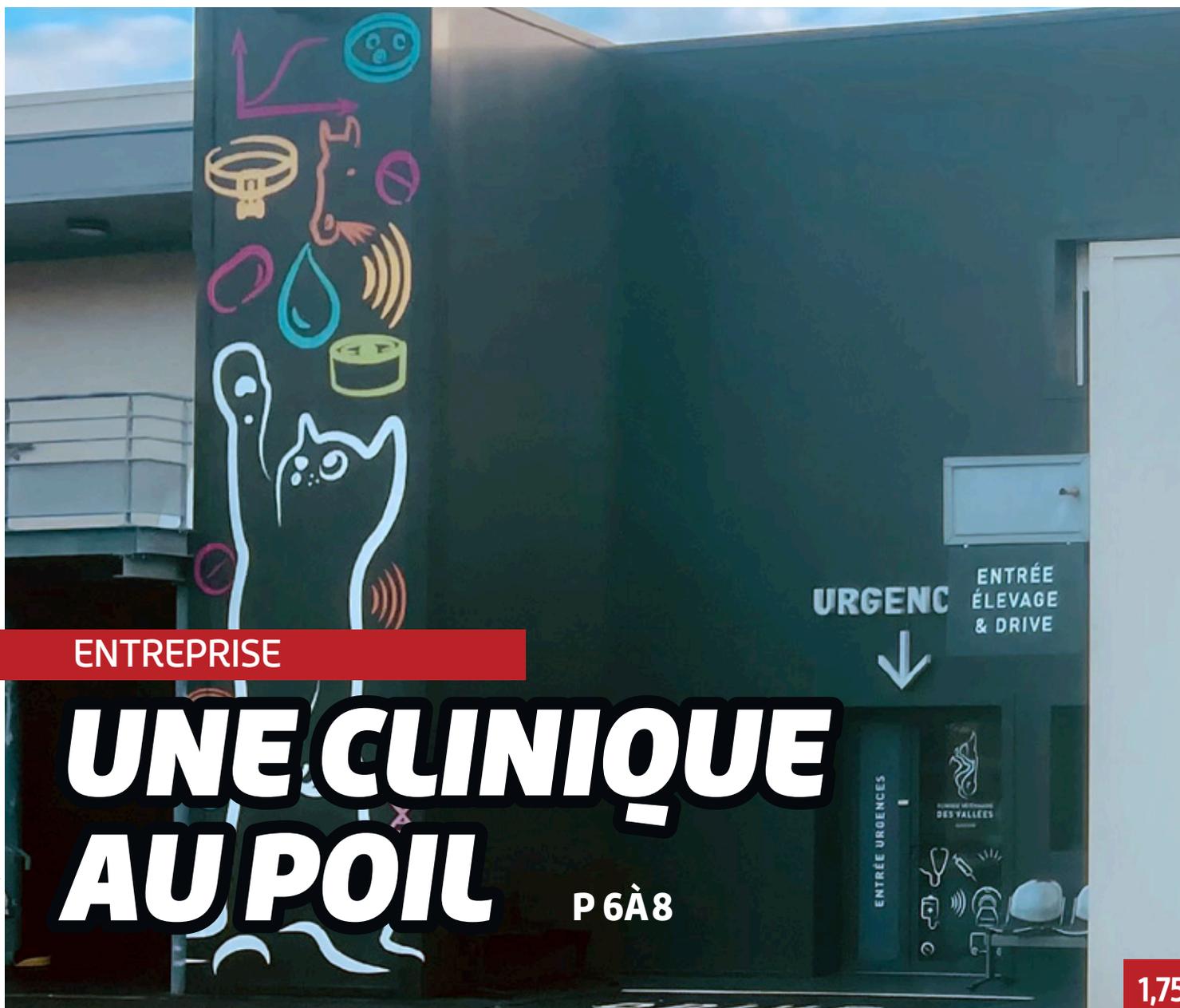




SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



ENTREPRISE

UNE CLINIQUE AU POIL

P 6À8

Photo clinique vétérinaire des Vallées

1,75€

C'È UN TIPIU QUÈ CHÌ VOLL
AMPARÀ CI A SOLINGHÀ



LINGUA

LA CHRONIQUE
DE JEAN CHIORBOLI
P17

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

BRÈVES P5 • AGENDA P17

CULTURA P20 • UN ANNU FÀ P21

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ÙN SIÒ PIÙ PATA
I DANNI À ACITTÀ
È À L'AMBIENTI!

BRAVU, O SGIÒ MERRI!
È PÀ I CIGNALI,
COMU FEMU?



KAMPA

ENTREPRENDRE
UNE CLINIQUE AU POIL

P6À8



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURE **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A vita cumencia à 64 anni!

Hè un pezzu ch'ellu ùn s'era più vistu tantu mondu in carrughju pà una mulisazioni d'ordini siciali, ch'ella sighi in cuntinenti ma soprattuttu in Corsica cù più di 5000 parsoni chì ani manifestatu trà Aiacciu è Bastia. U prughjettu di riforma di i ritirati vulsutu da u guvernù ùn passa mancu appena pà una maghjurità di Francesi s'è no cridimi i sfarenti sundami d'upinioni publicati ind'i media. L'intersindicali bella larga dinò chì hè spuntata, cù urganisazioni chì ùn erani più stati tutti insemi dipoi anni è anni, traduci u carattaru maiò di a cuntistazioni chì sguassa i diffarenzi trà l'uni è l'altri. Rammintemi chì u scopu d'Emmanuel Macron, d'Elisabeth Borne è di a so squadra hè di fà passà l'età legali di partenza à a ritirata da 62 à 64 anni in un futuru abbastanza vicinu. «Vultà nant'à sta dicsioni, saria com'è rinuncià à u ritornu à l'equilibriu» di u sistema, hà dittu u ministru di u Travaghju, Olivier Dussopt. Pà contu soiu, u Presidenti di a Republica hà insistutu pocu fà nant'à u fattu ch'ellu hè statu elettu cù un mandatu pà rinculà l'età à 65 anni da qui à u 2031. Par ellu, u prughjettu di leghji ùn cambiarà più fin'è a so ghjunta à l'Assemblea naziunali u 6 di farraghju par essa dibattutu. È tandu, solu calchi accuniamentu saria pussibili. U dibattitu ùn pudarà micca durà più di 50 ghjorni è u prughjettu duvarà entra in ballu da qui à l'istati. Prumetti d'essa una stonda bullenti inde l'emiculcu, cù un'uppusizioni arrabiata chì ùn si farà micca prigà pà fà saltà u testu. Ma nanzi di pinsà à sta siquenza parlamintaria, a voci di u carrughju risica di ribumbà cù una forza trimenda una volta di più, cù una ghjurnata nova di greva chì hè privista pà u 31 di ghjinnaghju. I sindacati, pocu impremi u so settori, sò pronti à allungà u movimentu è à fallu cullà in putenza, cù a pussibilità di bluccà com'è mai sirvizii essenziali di a vita d'ogni ghjornu. Appena cuminciata, st'annata 2023 presenta dighjà tutti i piriculi pà u guvernù ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Et si, histoire de se détendre, en ces temps de grandes crispations, on parlait cinéma? Ça changera agréablement des sempiternelles disputes, querelles et autres bisbilles que suscitent désormais la plupart des sujets. Loupé! Même les salles obscures sont des terrains minés. Les occasions de s'écharper ne font pourtant pas défaut en ce moment, mais il faut croire qu'on en veut toujours plus. Ainsi, le jour même de sa sortie nationale, le 25 janvier 2023, *Vaincre ou mourir*, de Vincent Mottez et Paul Mignot, suscitait déjà une grosse polémique. Premier film produit par la société Puy du Fou films, en association avec Canal+, il est axé sur «*L'incroyable épopée de Charette*», chef de file des insurgés vendéens durant ce qu'on appela, à la fin du XVIII^e siècle, la guerre de Vendée. Un film historique, donc. Qui, pour reprendre une phrase de Dumas père, ne serait ni le premier ni le dernier à violer l'Histoire, au prétexte de lui faire un enfant, que ce soit dans le dos ou pas. Depuis le *Napoléon* de Gance, on sait que la caméra et la rigueur ne font pas toujours bon ménage. La production de *Vaincre ou mourir* ne s'en est pas moins fendue d'un «*dossier pédagogique*» à l'usage des collèges et lycées. Ledit document, selon Jean-Clément Martin, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, qui ne se prononce pas sur l'œuvre cinématographique elle-même, comporte bien des lacunes. Etrillé par *Libération*, *Télérama* et *Le Monde*, bien noté par *L'Incorrect*, encensé par *Valeurs Actuelles*, le film divise sur les réseaux sociaux. Non pas autour des points censés permettre de distinguer le bon film du nanar (casting, direction d'acteurs, réalisation, photographie, rythme de la narration) mais de manière toute idéologique: du côté de l'extrême-droite on adore le film (ou même, souvent, sans l'avoir vu on l'aime déjà!) tandis qu'à gauche (qu'on l'ait vu ou non) on le dénigre et dénonce les perversions du roman national. C'est là qu'on en vient -presque- à se dire que la bataille d'*Hernani*, c'était tout de même autre chose, ma pov'dame. ■ EM

@raumeraut · 1h
 En réponse à @SimRiaux
Le Puy du Fou films, prochaines sorties:
 - Pétain contre les terroristes de la Résistance
 - Guernica vue du ciel
 - Mussolini sauce arrabiata
 - Clovis et ses clodettes !

Florian @FlorianFrVendee · 2h
 Aujourd'hui sort en salle le film *Vaincre ou Mourir*.
 Si la gauche de Libération crache dessus, c'est signe de qualité.

Charles Guépard @guepard_charles · 4h
 C'est le moment d'aller voir "Vaincre ou mourir", le premier film du **Puy du Fou** ! C'est sublime, c'est héroïque, c'est la France !

Emmanuel Raspiengeas @ERaspiengeas · 17 janv.
 Et ben bazar ! La première production du **Puy-du-Fou** tient toutes ses promesses de kermesse révisionniste, royaliste et bondieusarde !

Eugénie Bastié @EugenieBastie · 24 janv.
 Intéressant, le traitement médiatique par Libe des films remettant en avant un pan de l'histoire minoritaire et oublié. Je serais curieuse de savoir si ils ont fait preuve de la même intransigeance pour le film « Tirailleurs ». 😊

Monsieur Samovar @m_samovar · 23h
 En réponse à @EugenieBastie
 Il est vrai que la rigueur avec laquelle le **Puy du Fou** aborde l'Histoire ne peut qu'inciter à la confiance.
 Personnellement, j'avais été très chagriné que Spielberg ne reçoive pas son diplôme de paléontologie après *Jurassic Parc*.

Dr. Pierre-Al. Chaize @docteurbagarre · 23 janv.
 En réponse à @docteurbagarre
 Ce qui me suivent ici savent que je n'ai aucune sympathie pour le milieu qui a produit ce "film", ou pour le puy.
 Mais il est là. Et il va falloir commencer à se demander quel besoin ces productions remplissent.

HUMEUR

Refrain lancinant

À quasiment chaque intervention d'un membre de la majorité présidentielle, on peut s'attendre à lire ou entendre de sa part un «J'assume» qui se voudrait empreint de la louable assurance du responsable droit dans ses bottes. En réponse à une interrogation à propos d'un vote au Palais Bourbon, d'une décision pour le moins sujette à discussion, d'une déclaration polémique, le «J'assume» est devenu une figure imposée, un élément du rite politique actuel. Une scie, un refrain, censé couper court à toute argumentation, qui revient dans la bouche de ces élus et ministres comme la salive venait aux babines du chien de Pavlov. Reste à se demander combien de temps la ritournelle durera. Elle commence à perdre de sa fraîcheur et, aux oreilles d'un nombre écrasant de gens, elle sonne de plus en plus comme le «Kestuvafèr» cher aux demi-habiles des réseaux sociaux. Il est vrai qu'après le «*Qu'ils viennent me chercher*» ou le «*J'ai très envie de les emmerder*» proférés par le locataire de l'Élysée, on ne saurait leur tenir rigueur de cette interprétation. Certes, d'autres se lâchent aussi avec des «*OK boomer*» aussi creux que dénués de tout sens commun, mais jusqu'à plus ample informé, ils ne détiennent pas les clés du pouvoir. La politique de la langue tirée, comme celle du bras d'honneur qui en est le degré supérieur, trouve un jour ses limites: tous les garnements, présents ou passés, ayant un jour tenté cette approche avec leur parents après une bêtise carabinée peuvent en témoigner. Dans les circonstances actuelles, il est même inquiétant de trouver des politiques pour répondre par une variante de «J't'emmerde» à un pays qui s'inquiète autant pour sa vie quotidienne de plus en plus difficile que pour les lendemains qui ne semblent pas partis pour chanter, eux, autre chose qu'un lamentu. Il serait instructif de savoir jusqu'à quel point et de quelle manière tous ces braves gens sont prêts à répondre, et à en répondre. Encore faut-il poser la question. ■ Eric PATRIS

FORMATION

Près d'un million investi en deux ans par le CFA 2B

Plus important Centre de formation des apprentis (CFA) de Corse pour ce qui est du nombre d'apprentis [800 inscrits en 2023], le CFA de Haute-Corse propose plus de 60 diplômes, avec 7500 m² de plateaux techniques. En deux ans, il a investi 997146,50 € -dont 45 % en fonds propres- pour la formation en Corse. Avec le soutien de partenaires tels que la Collectivité de Corse, Entreprises de proximité et mobilité, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), l'Association nationale pour la formation automobile (Anfa) et des Opérateurs de compétences (OpCo), les investissements réalisés lors des trois dernières années ont permis de poursuivre le renouvellement des équipements et des ateliers pédagogiques de son plateau technique de Furiani, afin qu'ils soient au plus près de la réalité des entreprises. Après la création d'un atelier de découpe en boucherie, en fin d'année 2020, ils ont ainsi permis de réaménager à neuf l'atelier cuisine et l'atelier boulangerie, d'adapter les machines du Pôle automobile aux dernières évolutions techniques, de créer un espace dédié à la santé pour le Pôle soins et santé, de renouveler des équipements du salon de coiffure et de créer un atelier d'esthétique. Les outils informatiques ont également été modernisés, permettant la mise en place de classes virtuelles et l'utilisation de tableaux numériques. Des moyens renforcés qui, au-delà de la formation des apprentis, sont également mis à la disposition des salariés en reconversion et des stagiaires de la formation professionnelle. ■ AN



SOINS POST-TRAITEMENT DU CANCER

Trois structures labellisées en Corse

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2021-2030, le gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Depuis décembre 2020, cancérologues, médecins traitants et pédiatres ont la possibilité de prescrire aux patients ayant une prise en charge pour une affection de longue durée (ALD) un ensemble de bilans et de consultations dans le cadre de leur parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Ce parcours peut comprendre un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique adapté (APA), pouvant donner lieu à l'élaboration d'un projet d'activité physique adaptée (attention : seul le bilan APA est pris en charge) ; et/ou un bilan nutritionnel-diététique ; et/ou un bilan psychologique ; et/ou des consultations de suivi nutritionnel ; et/ou des consultations de soutien psychologique dédiées. Le contenu du parcours peut ne comprendre qu'une partie de ces actions. Il est individualisé pour chaque personne, en fonction des besoins identifiés par le médecin prescripteur et la structure labellisée de proximité. Au maximum, 6 consultations peuvent être prescrites, à hauteur de 180 € [tarif maximal spécifique : 45 € pour un bilan d'une heure et 22,50 € pour une consultation de suivi diététique ou psychologique d'une demi-heure]. Le dispositif peut être proposé aux patients jusqu'à un an après la fin des traitements actifs [chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie]. En régions Paca et Corse, le dispositif est piloté par l'ARS Paca et l'ARS Corse qui labellisent les structures d'accompagnement après cancer, lesquelles font appel à des intervenants de santé de proximité pour dispenser un parcours personnalisé. En Corse, un appel à projets a permis de labelliser trois structures : le Comité de la ligue contre le cancer de Corse-du-Sud, à Ajaccio ; le Comité de la ligue contre le cancer de Haute-Corse, à Bastia et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Balagne, à L'Île-Rousse. ■ AN

68 %

Les chiffres de la semaine

des Français utilisent le paiement sans contact contre 90 % des Britanniques, 85 % des Suisses, 78 % des Italiens et 67 % des Allemands sondés, une étude paneuropéenne menée par SumUp. Ce mode de paiement a progressé de 4 % en France en 2022 (+ 35% en Allemagne, + 9 % en Italie, + 5 % en Suisse). S'il a connu une plus forte croissance en Ile-de-France (+ 5,2%), Corse (+ 5,3%), et dans les départements et régions d'outre-mer (+ 5,1%), c'est aussi dans ces régions que son taux de pénétration est parmi les plus faibles.

0,3 %

Les chiffres de la semaine

d'augmentation de l'emploi salarié en Corse au 3^e trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent (+ 0,4% au national), indique l'Insee dans une note de conjoncture régionale. Consolidé à un niveau de 6,1% supérieur à celui d'avant-crise, l'emploi régional avait retrouvé son rythme de croissance de la période avant Covid-19. La région totalisait ainsi 128 300 emplois à la fin septembre 2022. La progression était davantage marquée dans le secteur privé (+ 0,4 %) que dans le secteur public (+ 0,1 %).

380

Les chiffres de la semaine

places disponibles... qui ont déjà été attribuées : il n'aura fallu qu'une semaine après l'ouverture officielle des inscriptions, le 16 janvier 2023, pour que la liste des équipages qui participeront à la 23^e édition du Tour de Corse Historique soit complète. L'épreuve se déroulera du 7 au 14 octobre 2023, sur un parcours inédit de plus de 1000 km dont 380 km sur routes fermées, avec 18 épreuves spéciales. Les organisateurs attendent des équipages en provenance d'une dizaine de pays avec participation croissante de jeunes équipages.

ENTREPRENDRE

UN ÉTABLISSEMENT AU POIL

Depuis deux ans, la nouvelle clinique vétérinaire des Vallées, située dans la zone du Vazzio à Ajaccio, propose une plateforme technique de pointe avec des équipements uniques en Corse et de nombreux services.

Un établissement unique dans son genre, tant pour ses équipements que par le choix de son modèle économique et social.



Photos clinique vétérinaire des Vallées

Chiens, chats, lapins, mais aussi cochons, chevaux et autres animaux de grande taille. La clinique vétérinaire des Vallées n'est guère tatillonne quant au choix de ses patients. Installée depuis deux ans dans ses nouveaux locaux dans la zone du Vazzio, à la sortie d'Ajaccio, elle est en effet l'un des rares plateformes multi-espèces de l'île. Le 20 janvier 2023, elle a enfin pu s'offrir une inauguration digne de ce nom, faute d'avoir pu le faire au plus fort de la crise Covid. L'occasion pour les créateurs de l'établissement, les docteurs Aymeric Benard et Caroline Ferri, de mettre en lumière ce projet qui est venu concrétiser un rêve professionnel qu'ils matûraient depuis une dizaine d'années dans leur ancien établissement, situé non loin de là. «Le projet était d'agrandir la clinique et d'étoffer l'équipement afin de pouvoir mieux répondre aux besoins», explique le Dr Aymeric Benard. Dans cette entreprise, les deux gérants ont notamment pu bénéficier d'avances remboursables de la Cadec. Un coup de pouce qui leur a permis d'offrir des équipements uniques en Corse à leur nouvelle installation. «Nous disposons du seul scanner dernière génération de Corse-du-Sud», se félicite le co-créateur de la clinique en poursuivant : «Nous avons aussi un plateau de rééducation fonctionnelle, le seul bloc chirurgical équin de Corse, ainsi que des box d'hospitalisation pour les grands animaux, qui nous permettent notamment d'hospitaliser des chevaux». Une caractéristique qui rend la structure assez singulière au niveau national. «C'est rare d'avoir une clinique aussi diversifiée et avec ce niveau d'équipement. Il y a des cliniques qui ne font que de l'équine, d'autres que de la canine et qui sont mieux équipées que nous, c'est évident. Par contre, en matière de plateformes multi-espèces, il y a peu de cliniques qui sont à notre niveau d'équipement.» Soucieux du confort des animaux, les créateurs de la clinique des Vallées se sont par ailleurs démenés pour obtenir deux accréditations uniques sur l'île. À commencer par le label Cat friendly qui porte sur la qualité de prise en charge et d'accueil des chats. «La consultation d'un chat est exceptionnelle. Elle devrait même

se préparer en amont de l'arrivée à la clinique, avec des petites ruses pour faire en sorte que le chat soit plus tranquille et calme et qu'il s'habitue doucement à la cage, explique le Dr Benard. Pour notre part nous avons mis en place une prise en charge spécifique dès l'arrivée à la clinique avec l'orientation systématique sur une salle d'attente uniquement dédiée aux chats et l'orientation préférentielle sur les salles de consultation prévues pour les chats, dans la mesure du possible. Nous avons aussi une zone d'hospitalisation spécialement pour les chats ainsi que des contraintes d'hébergement qui correspondent à leurs particularités.» Dans un autre registre, la clinique arbore aussi la distinction Cap Douleur qui labellise les cliniques qui ont une formation spécifique pour la gestion de la douleur de l'animal. En outre, toujours avec cette volonté d'offrir une prise en charge optimale, les quelque dix vétérinaires des Vallées sont formés à différentes pratiques comme la dermatologie, la diététique, la phytothérapie, l'acupuncture ou encore la niromathée, une technique de digipuncture énergétique. «Nous avons la volonté de proposer une offre de services large que l'on étoffe encore à compter de février avec un passage systématique dans la clinique d'une ostéopathe, se réjouit le co-gérant. L'avantage et la contrainte d'un plateau technique aussi important que le nôtre, c'est d'avoir des compétences qui vont avec. C'est bien d'être équipé, mais il faut savoir utiliser le matériel et avoir des compétences techniques sur différents domaines. Il est nécessaire de multiplier les profils pour avoir une réponse complète». Loin de s'arrêter à la porte du cabinet, les consultations des différents vétérinaires se font aussi jusque dans un rayon de 1h30 de route autour d'Ajaccio, la clinique des Vallées étant l'une des rares du secteur impliquées en milieu rural. «Nous avons tous les jours au moins un vétérinaire dehors, pour gérer à la fois les animaux de production mais aussi les chevaux», précise le Dr Benard. Afin de ne négliger aucune urgence, l'établissement propose de surcroît une astreinte toutes espèces 24/24 heures et 7 jours sur 7 sur place, mais aussi dans l'ensemble de sa zone d'intervention pour

«Nous avons mis en place une prise en charge spécifique dès l'arrivée à la clinique avec l'orientation systématique sur une salle d'attente uniquement dédiée aux chats et l'orientation préférentielle sur les salles de consultation prévues pour les chats, dans la mesure du possible.»





«Il y a actuellement une évolution de la profession, avec l'apparition de groupes financiers qui rachètent les cliniques. Pour notre part, nous avons fait le choix de rester indépendants et au contraire d'intégrer des gens de l'équipe pour reconnaître leur implication et leur motivation dans la société.»

les grands animaux. Et puis, loin de s'intéresser au seul bien-être de ses patients poilus, les propriétaires de la clinique des Vallées ont aussi voulu renforcer la qualité de vie au travail de leur employés en leur dédiant plusieurs espaces de détente. *«Nous avons bien sûr une salle de vie classique où nous pouvons partager les repas du midi. Mais nous avons également mis en place une zone de sieste et une zone équipée avec du matériel de sport. Nous avons aussi une zone terrasse pour pouvoir profiter des périodes favorables et une salle de formation que nous allons d'ailleurs proposer à la location pour des tiers»*, détaille le créateur des lieux en précisant que cet espace servira prochainement pour des formations aux premiers secours pour les chiens, chats et chevaux. Des cours que les vétérinaires des Vallées veulent ouverts à tous et qu'ils commenceront à dispenser dans le courant de l'année*. *«C'est quelque chose d'intéressant dans la mesure où l'on peut se retrouver au milieu de la montagne avec une problématique que l'on ne sait pas forcément gérer. Si on a de premières notions de secours, cela peut aider à une bonne gestion dès le départ de l'urgence»*, note le vétérinaire. En décembre dernier, l'ensemble de ces innovations a valu à la clinique ajacienne d'être distinguée lors du salon annuel des vétérinaires à Marseille. Au quotidien, elles amènent également de nombreux patients et leurs propriétaires à traverser la Corse, sur les conseils de leur vétérinaire, habituel afin de bénéficier de certaines prestations proposées uniquement par l'établissement ajacien. *«Globalement, nous pouvons dire que nous avons fait le bon choix par rapport à l'intérêt et la motivation que suscite ce nouvel outil, notamment par rapport à la possibilité de recrutement qui est très compliquée pour des vétérinaires aujourd'hui. Il est clair qu'avec un*

outil comme celui-ci nous avons moins de difficulté à recruter», livre encore le Dr Benard.

Enfin, afin de donner un caractère encore plus fort à ce second anniversaire, les deux vétérinaires créateurs de la clinique des Vallées ont souhaité intégrer de nouveaux associés dans leur société depuis quelques semaines. Parmi eux, l'une de leurs assistantes vétérinaires. Un fait toujours rare en France. *«Il y a actuellement une évolution de la profession, avec l'apparition de groupes financiers qui rachètent les cliniques. Pour notre part, nous avons fait le choix de rester indépendants et au contraire d'intégrer des gens de l'équipe pour reconnaître leur implication et leur motivation dans la société. La plupart du temps, ce ne sont que des vétérinaires qui sont associés, mais il y a également des gens qui ne le sont pas forcément et qui s'investissent beaucoup dans la société. C'est pour cela que nous avons intégré l'une de nos infirmières en tant qu'associée depuis le 1^{er} janvier»*, indique le gérant. Forte de cette belle dynamique, la clinique des Vallées veut poursuivre son action pour offrir une prise en charge optimale des animaux. *«Il y a des réponses apportées à des attentes qui existaient depuis pas mal de temps. Il y a également un confort et un côté agréable à cette nouvelle clinique qui change complètement l'approche et la relation que l'on peut avoir avec les clients, même si notre credo principal restera toujours le contact humain et le discours que l'on peut avoir avec le propriétaire. Pour la suite, nous souhaitons encore développer de nouveaux services, répondre aux attentes des propriétaires et surtout aux besoins des animaux.»* ■ Manon PERELLI

* Pour être informé des dates de formations en premiers secours pour les animaux, consulter les réseaux sociaux de la clinique vétérinaire des Vallées.



N° 01



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé :

Dénomination : SOPRANO.

Forme : Société par Actions Simplifiée. Siège social : Résidence Nouvelle Corniche - Bât A - Quartier Saint-Joseph - 20600 Bastia.

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1800000 euros divisé en 1800 actions de 1000 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Madame Mireille CHINI Résidence Nouvelle Corniche - Bât A - Quartier Saint-Joseph - 20600 Bastia. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 02

SUD RETRO LOCATIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Villa « Ma Villa »

20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 janvier 2023 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SUD RETRO LOCATIONS

Siège social : Villa « Ma Villa » 20144

Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Objet social : La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds commerce lié à la location de véhicules avec ou sans chauffeur, la mécanique, le lavage véhicules ;

Durée délai société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Félix Antoine, Au-règle ORSINI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Florent, en date du 04 janvier 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ : SUSHI NEBBIU, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €, dont le Siège social est Clos des Vignes, 20253 PATRIMONIO, ayant pour objet : restauration rapide [activité ambulante] sans vente de boissons alcoolisées, vente sur place et à emporter, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme Président, Monsieur FARCI Enzo demeurant au Clos des Vignes, 20253 Patrimonio, pour une durée non limitée.

Directeur général : Il a été nommé comme Directeur Général, Monsieur CASALEGGIO Marc-Antoine demeurant au Clos des Vignes, 20253 Patrimonio, pour une durée non limitée.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 13/01/2023, il a été constitué une EURL dénommée :

AIR TOURISM CORSICA

Siège social : Olivacce - 20232 Poggio d'Oletta

Capital : 7500 Euros

Objet :

- Le transport aérien de passagers dans le cadre de vols de tourisme de type excursions ;

- L'achat, la vente et la location d'aéronefs issus de l'aviation générale, d'ultras légers motorisés et d'aéronefs de collection ;

- L'achat la vente et la location de terrains et hangars pour des activités aéronautiques ;

- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques ; économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Gérant : Monsieur BUGNA Esteban Daniel, né le 28 juillet 1974 à LURE, demeurant Olivacce, 20232 Poggio d'Oletta.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/12/2022, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : STELLU COIFF

Objet social : Coiffure mixte

Siège social : Résidence le Grand Large - Bâtiment C - 20260 Calvi - Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia.

Président : Madame Estelle OREA, demeurant Villa 81 - l'Ogliastru à Calvi (Haute-Corse) ;

Directeur Général : Monsieur Anthony ESCOBAR demeurant 25, Place Commune à Calenzana (Haute-Corse).

N° 06

DANIEL PIZZA & FILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : La Matonara

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 19 janvier 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : DANIEL PIZZA & FILS
Siège : La Matonara, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Pizzeria et snacking, uniquement vendu à emporter

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur CHIAPPE Alexis, demeurant Parc Saint Louis, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 07



Le Stanislas B 51,
Rue Jules Barbier
Saint Raphael 83700

SANGIARDI

Société Civile Immobilière

Au capital de 4.000 euros

Siège social : Les Sables d'Orcino

Lieu-dit Cardiccia - 20111 Calcatoggio

RCS Ajaccio 453 620 197

Aux termes du procès verbal de l'AGE du 13/12/2022 : Monsieur Vincent SANGIARDI, demeurant : 1400, Avenue des Golfs, le Green, 1b04, 83700 Saint Raphael. Monsieur François SANGIARDI, demeurant : 34, Rue du Croc, 45430 Checy, Ont été nommés cogérants à compter du 05/12/2022, en remplacement de Mme Marie SANGIARDI, décédée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

BVH

Société Civile au capital de 75.020 €

Siège social : Lieu-dit Milancia

20167 Cuttoli-Cortichiatto

880801931 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 19 JANVIER 2023, ont nommé à l'unanimité, en qualité de cogérante, Madame Ingrid Linda BATTAGLINI, demeurant Lieu-dit Milancia, Cuttoli-Cortichiatto, 20167 Mezzavia, pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 09



ECO BAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 35, Lotissement Cardiccia

20213 Penta-Di-Casinca

RCS Bastia 881 136 774

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/12/2022, M. Maurice BELLARD, demeurant Casamozza, 20230 Poggio-Mezzana, a été nommé Gérant de la société en remplacement de M. Philippe JAMIS, et ce, à compter du 21/12/2022.

Pour avis,

N° 10

SERVICES CONSTRUCTION

ANIMATION LOISIRS

Sigle : S.C.A.L.

SARL au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : Camping U Prunelli

Pont de Pisciatello - Cauro

20166 Porticcio

381 793 769 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16/01/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Guy Henri LANNROY de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 Ajaccio, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le nom de Monsieur Guy Henri LANNROY a été retiré de l'article 7 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Romain SUBRINI, nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 11

MICKA

Société Civile

Au capital de 465.000 euros

Siège social : Parc Berthault

Villa la Ralfana - 20000 Ajaccio

497685040 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 JANVIER 2023 :

Madame Sarah BELAROUCHI, née le 08/06/1994 à BASTIA, demeurant Chez Mr BELAROUCHI, Route Sainte-Catherine, BP 14, 20217 SAINT-FLORENT, a été nommée en qualité de Gérante pour une durée illimitée, à compter du 20/01/2023, en remplacement de Madame Marthe TOMI gérante démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 12

GB DENTAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : route d'Arca
Lieu-dit Figarella, 20137 Porto-Vecchio
919 832 287 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 18/01/2023, le Président de la société par actions simplifiée GB DENTAL, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du route d'Arca - Lieu-dit Figarella - 20137 PORTO-VECCHIO au LES ALBIZIAS - AVENUE DU GENERAL DE BOISSOUUDY - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 18/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 13

SASU LUME

Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le numéro 912 486 248
Capital : 100 euros
Siège social : Domaine du Puntonu
20144 Zonza

Par décision extraordinaire du 23/01/2023, modification du siège social dans le même département à effet du 23/01/2023.

Ancien siège : Domaine du Puntonu, 20144 Zonza.

Nouveau siège : Domaine du Puntonu, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président Henri Ettori.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 14

MEDITERRANEE CREATIONS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Domaine Villa Carpalone
Route de Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
443 058 680 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter dudit jour :

* Le transfert du siège social de Domaine Villa Carpalone, Route de Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio au 4 Lotissement de Carpalone, Route de Pezza Cardo, 20137 Porto-Vecchio.

* Et la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Gilles, Pierre, Philippe TERRAZZONI.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT : M. Gilles, Pierre, Philippe TERRAZZONI, demeurant 4 Lotissement de Carpalone, Route de Pezza Cardo, 20137 Porto-Vecchio.

Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 15

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 09 janvier 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de : S.C.I. A MORTELLA ayant son siège social Rue du Centre - 20217 Saint-Florent

FORME : S.C.I. A MORTELLA

INSCRITE AU RCS : 802 026 518

ACTIVITE : Acquisition, construction et vente d'immeubles

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 09 janvier 2023

JUGE COMMISSAIRE :

Madame Claire CHAVIGNIER

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

ETUDE BALINCOURT

Sis 15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du

Mandataire Liquidateur.

Pour extrait :

Le Greffier.

N° 16

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 09 janvier 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : S.C.I. CECILIA, prise en la personne de son représentant légal ayant son siège social Chez Monsieur Thierry SACCO, Route de Calvi, 20256 Corbara

FORME : S.C.I. CECILIA, prise en la personne de son représentant légal

INSCRITE AU RCS : 432 335 669

ACTIVITE : Acquisition et exploitation d'immeubles

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 12/09/2022

JUGE COMMISSAIRE :

Madame Claire CHAVIGNIER

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

S.E.L.A.R.L. BRMJ

850, rue Etienne Lenoir

30000 Nîmes Cedex 9

Pour extrait :

Le Greffier.

N° 17

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 09 janvier 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : S.C.I. SAINT JEAN, prise en la personne de son représentant légal, ayant son siège social Immeuble Roi Théodore - Bâtiment B - Moriani-Plage - 20230 San-Nicolao

FORME : S.C.I. SAINT JEAN, prise en la personne de son représentant légal

INSCRITE AU RCS : 524 728 755

ACTIVITE : Construction vente

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 12/09/2022

JUGE COMMISSAIRE :

Madame Claire CHAVIGNIER

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

Société BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia.

Pour extrait : le Greffier.

N° 18

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 09 janvier 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : S.C.I. BELLA VISTA ayant son siège social Lieu-dit Pedigrado, 20230 San-Nicolao

FORME : S.C.I. BELLA VISTA

INSCRITE AU RCS : 482 248 309 Bastia

ACTIVITE : Gestionnaires d'immeubles

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 09/05/2022

JUGE COMMISSAIRE :

Madame Claire CHAVIGNIER

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

Société BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

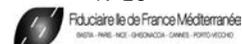
N° 19

DELLAMARA
SAS en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation : Le Trianon
531, Avenue de la Liberté
20600 Bastia
921 459 848 RCS Bastia

L'AGO réunie le 30/11/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Angélique DELLAPINA, demeurant Hameau d'Orche, Bâtiment Communal, Bât C, 20238 Centuri, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 20



ANGE GIROLAMI ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100.000 euros
Siège : Lucciana, 20290 Borgo
Siège de liquidation : Lucciana
20290 Borgo
323682914 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 janvier 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Charles GIROLAMI, demeurant 89 Santa Croce, 20290 Vignale, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lucciana, 20290 Borgo. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 21

DELLAMARA
SAS en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation : Le Trianon
531, Avenue de la Liberté
20600 Bastia
921 459 848 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Angélique DELLAPINA, demeurant Hameau d'Orche, Bâtiment Communal, Bât C, 20238 Centuri, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Trianon, 531, Avenue de la Liberté, 20600 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.



04 95 32 04 40

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.382.000 € HT**CCIC/DC/2022.039****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (VRD) des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse**Nomenclature Européenne CPV :** 45000000-9/Travaux de construction.**Caractéristiques principales :**

Celles-ci sont présentées dans le bordereau de prix pour chacun des lots.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N° 1 : Port de Bastia

Minimum annuel : 20.000,00 Euros H.T.

Maximum annuel : 300.000,00 Euros H.T.

Lot N° 2 : Port de l'Île Rousse

Minimum annuel : 10.000,00 Euros H.T.

Maximum annuel : 150.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix (50%)

* Délai (30%) apprécié à l'aune de :

- Proposition d'un devis,
- Réalisation de travaux courants,
- Réalisation de travaux urgents.

* Valeur technique (20%) appréciée à l'aune de :

- Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour réaliser les travaux,
- Pertinence des moyens humains mis en œuvre pour réaliser les travaux.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er août 2022.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 07

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 07

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 04

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :SARL TRAGECO
Parc d'Activité de Purettonne
20290 BORGIO**Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :**SAS TERRACO
Z.A de Folelli - BP 54
20213 FOLELLI**Date de notification du lot 1 de l'accord cadre :** Le 12 janvier 2023**Date de notification du lot 2 de l'accord cadre :** Le 12 janvier 2023**Prix de l'accord cadre :**

Lot 1 : Pour un montant minimum annuel de 20.000 € HT

Lot 2 : Pour un montant minimum annuel de 10.000 € HT

.../...

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.39

Service auprès duquel le dossier peut être consulté :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 19 janvier 2023.**Date d'envoi du présent avis :** le 19 janvier 2023.

N° 23

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE d'AJACCIO****Le Mercredi 15 Mars 2023 à 08H30**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE D'AJACCIO (CORSE DU SUD)

Dans l'ensemble immobilier figurant au cadastre

sous les références AT 161 au lieudit PORCELONE

Les biens et droits immobiliers composant les lots numéros 17 et 31, à savoir : un appartement F4 au RDC et une place de stationnement non couverte

LOT UNIQUE**MISE A PRIX : 44.000,00 €**

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mercredi 15 février 2023 de 14 h à 15 h par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, rond-point de BA-LEONE - 20167 SARROLA-CARCOPINO - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 24

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE**SAS GRIMALDI**

Notaires Associés à Bastia (20200)

2, rue Chanoine Colombani

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à PRUNELLI-DI-FIUMORBO**Description :** Parcelles cadastrées section C n°727 de 6a, 728 de 4a 40ca, 729 de 99a 12ca, 730 de 42a 60ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de DEUX MILLE EUROS (2000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de publication pour faire connaître à Maître Antoine GRIMALDI notaire à BASTIA, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

Pour avis, Me GRIMALDI, Notaire.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE
APPEL D'OFFRES OUVERT
MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT

CCIC/DG/2023.004
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif à la location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

48 mois non-renouvelables à la date de la notification du contrat.

Lieux d'exécution :

Ajaccio, Propiano, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, Poretta, Ile-Rousse, Calvi, Corté et Ghisonaccia

Nomenclature Européenne CPV :

30121100-4/Photocopieurs

Caractéristiques principales

Il s'agit de la location, l'entretien et la maintenance de photocopieurs avec trois configurations différentes pour les sites de la Haute-Corse et la Corse du Sud de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse.

Lot 2 : Location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la Corse du Sud.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 200.000 €uros HT pour chacun des lots. L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande publique.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à l'ensemble des sections comptables

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

[<https://www.marches-publics.gouv.fr>],

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat [<https://www.marches-publics.gouv.fr>]

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- La liste des personnels avec leur titre, capacité, certification et/ou agréments. Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article

R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

* Le 27 février 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* La liste de références relatives à la réalisation des prestations,

* La liste des personnels avec leur titre, capacité, certification et/ou agréments

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées et classées pour les deux lots par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :

- Valeur technique (50%) appréciée à l'aune de :

* La pertinence technique et l'adéquation du matériel proposé avec les spécifications demandées.

- Coût de la location et de la maintenance (40%)

- Qualité des prestations de maintenance et réactivité du SAV (10%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2022.004

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.19

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

[<https://www.marches-publics.gouv.fr>]

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 24 janvier 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 janvier 2023.

N° 26

Cabinet de Maître A-C. BARRATIER
Avocat

18, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond Point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

LE JEUDI 16 mars 2023 11 h 00

Sur la Commune de BIGUGLIA
(HAUTE-CORSE) Lieu-dit San Antone

Une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez de chaussée édifée sur la Parcelle cadastrée Section B 2198 d'une contenance de 10 ares et 03 centiares.

AU PRIX DE 395.800 euros

(Trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent euros)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître Anne Christine BARRATIER-Avocat au Barreau de Bastia Y demeurant 18 Bd Paoli-20200 Bastia.

Les Visites prévues avec l'assistance de la SCP FILIPPI-CATTANEO, huissiers de justice, le 15 février 2023 de 10 heures à 11 heures.

L'Avocat,

Maître A-C. BARRATIER.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT

CCIC/DG/2022.055

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif aux prestations d'externalisation des archives des services de la Haute-Corse et de la Corse du Sud de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

48 mois non renouvelables à la date de la notification du contrat.

Lieux d'exécution : Bastia, Poretta, Ile-Rousse, Calvi, Ajaccio, Propiano, Bonifacio, Porto-Vecchio, Figari

Nomenclature Européenne CPV : 79995100-6 Services d'archivage

Caractéristiques principales :

Il s'agit de mettre en place un système d'archivage, de stockage des archives et de consultation de celles-ci, et éventuellement leur numérisation.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Prestations d'externalisation des archives des services de la Haute-Corse.

Lot 2 : Prestations d'externalisation des archives des services de la Corse du Sud.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1°, R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4-3°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et avec maximum annuel pour chacun des lots :

Lot 1 : maximum annuel de 30.000 € HT

Lot 2 : maximum annuel de 30.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord cadre :

* Le prix unitaire de chaque prestation [50%],

* Le prix global de reprise du stock [10%],

* La valeur technique [30%] appréciée à l'aune de :

- La démarche et la méthodologie proposées dans le traitement de la mission de consultation des documents et de numérisation,

- Le tableau d'archivage proposé,

* Les compétences des intervenants dédiés au marché [10 %].

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 02 novembre 2022.

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

PRO ARCHIVES SYSTEMES
P.A de Tournebride, 20, Rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLERIE

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SAS XELIANS ARCHIVAGE
15, Avenue Marcelin Berthelot
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Date de notification du lot 1 de l'accord cadre : Le 12 janvier 2023

Date de notification du lot 2 de l'accord cadre : Le 12 janvier 2023

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT

Lot 2 : Pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39

Service auprès duquel le dossier peut être consulté :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39

.../...

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 19 janvier 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 19 janvier 2023.

DERNIERES
MINUTES

N° 28

SID'LOC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000 €uros

Siège social : c/o M. PERRINO

Résidence Parc Impérial - Le Trianon

Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : SID'LOC

Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : c/o M. PERRINO - résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio.

Objet : Achat, entretien, gestion, location, vente, de matériels roulants, matériels industriels ou de bureaux, d'aéronefs (avions, hélicoptères, drones), de matériels nautiques (toutes catégories)

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Angèle, Fleur GAF-FORY épouse PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio, est désigné statutairement en qualité de gérante non associée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis et mention, la gérante.

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/01/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : ANNA LUCIA

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Les Espaces de Furiani, 6, Allée les Tournesols, 20600 Furiani

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans

Gérants : Monsieur Anthony, Jean-Louis ZAPATA demeurant Les Espaces de Furiani, 6, Allée les Tournesols, 20600 Furiani ; Madame Julia BARRA demeurant Les Espaces de Furiani, 6, Allée les Tournesols, 20600 Furiani

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 30

« G E P »

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.000 €uros

Siège Social : chez M. GUGLIELMI

Route de Piétrasella, 20166 Pietrosella

R C S : Ajaccio 791 757 339

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 22 décembre 2022, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Monsieur Pierre GUGLIELMI aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant, Pierre GUGLIELMI.

N° 31

SUD HYGIENE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Porté à 1200 euros

Siège social :

8, rue Général Paulin Colonna d'Istria

Stretta Funtana Nova

20137 Porto-Vecchio

803 045 434 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2022 a décidé de réduire le capital social de 800 euros pour le ramener de 2000 euros à 1200 euros par voie de rachat et d'annulation de 800 actions. Le Président a constaté le 11 janvier 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille [2000 €] euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé mille deux cents [1200 €] euros.

Pour avis, le Président.

DELTA BOIS

Société par Actions Simplifiée
Capital social avant modification :
 10.000 euros
Capital social après modification :
 100.000 euros
 Siège social : Route Nationale 198
 Rond-Point de Lecci - 20137 Lecci

Par PV de décision unilatérale de l'associé unique en date du 19/01/2023, il a été décidé l'augmentation de capital de la société "DELTA BOIS", par incorporation de réserves.

Objet social : Négoce, achat et vente de bois et dérivés ; achat et vente d'articles de quincaillerie ; achat et vente de tous matériaux de construction ; Location de véhicule utilitaire ; scierie et exploitation forestière ; participation directe ou indirecte de la société à toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société, apport, souscription ou achat de titres/droit sociaux, fusion, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
 Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 50 ans
Président de la société : Nicolo ISONI
Numéro RCS : 418 818 656 RCS d'Ajaccio
Élévation de la valeur nominale des titres existants : 100 €
N° de l'article des statuts modifiés : Article 8
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 33

MECAFLEX

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Hameau de Crosciano
 20233 Sisco
 N° d'identification 533 859 355
 RCS Bastia

DISSOLUTION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2023 la dissolution anticipée de la SARL MECAFLEX à compter du 1er janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean Charles POGGI demeurant à Hameau de Crosciano, 20233 Sisco.

À compter de la même date, la gérance assumée par Monsieur Jean Charles POGGI a pris fin.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Hameau de Crosciano, 20233 Sisco qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
 Le liquidateur.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO (2000) le 1er janvier 2023, enregistré à AJACCIO, le 16 janvier 2023, Dossier 2023 00000824, référence 2A04P31 2023 A 00061,

La Société dénommée « BEBE TONIC », Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros ayant son siège social sis, 30, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 327 436 747, représentée par son Gérant, Monsieur Marc, Sylvain FRAPPA,

A VENDU A :

La Société dénommée « ROYAL BABY », Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, 30, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 803 994 854, représentée par son Gérant, Monsieur François, Jean NATALI,

Un fonds de commerce « d'achat, vente, distribution et diffusion sur toutes leurs formes d'articles de confection, de vêtements, de chaussures ainsi que d'accessoires de toutes natures, et notamment petit mobilier et jouets destinés aux nouveaux nés et aux enfants de tout âge », connu sous le nom commercial « BEBE TONIC », sis et exploité au 30, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 327 436 747, moyennant le prix de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00 Euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2023.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia.

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le **BODACC**.

Pour insertion,

N° 35

« G E P »

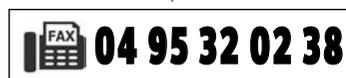
Société Civile Immobilière
 Au capital de 2.000 Euros
 En dissolution anticipée
Siège de liquidation :
 Chez M. GUGLIELMI
 Route de Piétrasella, 20166 Pietrosella
 R C S : Ajaccio 791 757 339

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 31 décembre 2022 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 23 janvier 2023 dossier 2023.00001388, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Pierre GUGLIELMI.

**LOCATION-GÉRANCE AVENANT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2023 fait à Bastia, il a été établi un avenant portant sur le contrat de location gérance en date du 29 décembre 1986, enregistré à Bastia le 14 janvier 1987, Folio N°79, Bordereau 18/6, dans lequel la société SEDDA a donné en location un fonds de commerce de tous produits et denrées alimentaires à compter du 1er janvier 1987, Dans le cadre de cet avenant,

La société SEDDA, Sarl au capital de 1.257.060 euros, dont le siège social est Route nationale 193, 20600 Bastia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 495820037 a confié à :

La société SEDAFRAIS, SAS au capital de 480.000 euros, dont le siège social est Route Nationale 193, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 340 054 634,

En adjonction au contrat de location gérance initial ci-dessus désigné, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Ventes de tous produits et denrées alimentaires congelés ou surgelés situé à Route Nationale 193, 20600 BASTIA auparavant confié à la société SEDAGEL (RCS Bastia 340047950) jusqu'au 31/12/2022 ; La société SEDAFRAIS se voit donc confié l'entière du fonds de commerce de vente de tous produits et denrées alimentaires appartenant à la société SEDDA ;

Pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis,
 Signé, le locataire-gérant.



N° 37

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société SARL TRANSPORT BERNARDI, SARL au capital de 50.000 Euros, dont le siège est fixé Lieu-dit Chiosello, 20119 BASTELICA, immatriculée au RCS AJACCIO 444 155 071, représentée par sa gérante, Mme Nathalie SALINI (épouse CARLOTTI), à la société CORSICA PAssION, SARL au capital de 30.000 Euros, dont le siège est fixé A Torra, 20119 BASTELICA, immatriculée au RCS AJACCIO 521 170 456, représentée par son gérant, M. Bruno BURGALIERE, suivant acte sous seing privé en date à Bastelica du 10/01/23 enregistré à AJACCIO, le 16/01/23, Dossier 2023 00000833, référence 2A04P31 2023 A 00062, du fonds de commerce de "Transports de passagers, le contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route", situé Lieu-dit Chiosello, 20119 BASTELICA, connu sous le nom de "ALLIANCES TOURS".

A pris fin le 10 janvier 2023.

Pour l'exécution des présentes, les parties font éléction de domicile au Lieu-dit Chiosello, 20119 BASTELICA.

Pour unique insertion.

SARL C.V. FAÇADES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2016 Euros
 Siège social : Derrière Costa Metal
 Appartement n° 104, Lieu-dit Vallone
 20620 Biguglia

AVIS DE PUBLICITE**AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 20 Janvier 2023, il a été décidé de transférer le siège social de votre société situé : Derrière Costa Métal, Appartement N° 104, Lieu-dit Vallone, 20620 Biguglia à l'adresse suivante : 196, Impasse des Cistes, Avenue de Valrose, 20290 BORG0 à compter du 20 Janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article N° 4 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

ARTICLE N° 4 - SIEGE SOCIAL.

* Ancienne, mention :

Le siège social est fixé : Derrière Costa Metal - Appartement N°104 - Lieu-Dit Vallone - 20620 Biguglia.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 196 Impasse des Cistes - Avenue de Valrose - 20290 Borgo.

Pour avis,

N° 39

PIERRE ET PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 7622,45 euros
Siège social et de liquidation :
 14, Boulevard Albert Premier
 20000 Ajaccio
 391 974 656 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Elisabeth PACCIONI, née CHESSA, demeurant Résidence des Iles, le Chypre Bis, 20000 Ajaccio, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 40

MARIE LAURE ANNE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.000 euros
 Siège Social : Lieu-dit Ardisson
 20600 Furiani
 R.C.S. Bastia 820 032 506

Aux termes de la décision de l'associée unique du 23 janvier 2023, il résulte qu'a été nommé, pour une durée illimitée, en tant que Directeur Général de la société M. Raymond Denis Gérard ORSINI né le 27 avril 1991 à Marseille demeurant Résidence Saint-Antoine au 975, avenue de Borgo à Borgo (20290). Mention sera faite au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

EXPOSITION

Aldilà

Projet porté en partenariat par la Collectivité de Corse, le ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles de Corse et Institut national de recherches archéologiques préventives, l'exposition *Aldilà*, consacrée aux rites funéraires et aux expressions du sacré dans la Corse préhistorique, est déclinée dans plusieurs musées de Corse, tels que ceux d'Aleria ou de l'Alta Rocca. Et bien évidemment au Musée d'archéologie de Sartène, où elle est organisée avec l'appui, en qualité de commissaire scientifique, de Franck Leandri, archéologue préhistorien, conservateur général du patrimoine, et directeur régional des Affaires culturelles de Corse. Dans ce musée, dont les collections témoignent des peuplements de d'île, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'apogée de la période génoise, l'exposition couvre une période courant de la Préhistoire jusqu'à l'arrivée des Étrusques, dans l'Antiquité. L'accent est mis sur les espaces funéraires, les dispositifs sépulcraux et de sacralisation, les mobiliers d'accompagnements et de prestige. Une place particulière est réservée au phénomène mégalithique. Se posent aussi, suivant les époques, la singularité et la spécificité corses, au cœur des contextes socioculturels. S'adressant de manière didactique à différentes catégories de publics, l'exposition donne à voir et à comprendre des œuvres originales, en s'appuyant sur divers médias : fac-similés et maquettes, reconstitutions en 3D, documentaires audiovisuels, textes, expérimentations. Au côté de collections désormais incontournables, elle présente des pièces inédites, en faisant la part belle à des découvertes récentes. Ainsi les stèles datées du IV^e millénaire avant notre ère, dont l'une est unique dans l'ensemble de la Méditerranée occidentale, découvertes sur le site de Balchiria, près de Sartène, découvertes suite à des travaux agricoles; deux campagnes de fouilles entre 2021 et 2022 ont permis la mise au jour de structures architecturées. Ou les coffres d'if datés de l'âge du Bronze découverts en 2015 dans les cavités sépulcrales de Lanincu, en Castagniccia. Ou encore une présentation de la tombe à chambre étrusque et de son mobilier, découverts en 2018 à Aleria, lors de fouilles préventives.

Jusqu'au 30 juin 2023. Musée d'archéologie de la Corse, Sartène. [☎ 04 95 77 01 09](tel:0495770109)



MUSIQUE/DANSE/ARTS PLASTIQUES

Festival des arts sonores Zone libre

Les temps sont difficiles, incertains, troubles. D'où l'importance de mettre l'accent « *la permanence du geste artistique, dans son essentielle liberté* », estime Tommy Lawson, directeur artistique de ce festival pluridisciplinaire lancé en 2019. Cette cinquième édition, loin de réduire sa voilure, se déploie donc de manière renforcée, en investissant notamment, du centre ancien au quartiers sud de Bastia, de nouveaux lieux, de nouveaux espaces où sont proposés des concerts-performances, des installations sonores, des expositions musicales, des créations chorégraphiques, un parcours sonore, ainsi qu'un volet d'échanges et de débats plus particulièrement axé, cette année, sur « *les liens féconds entre création, recherche et territoire (matériel et immatériel)* ». Elle accueille des artistes venus en voisins (Bastia, Ajaccio, Nice, Marseille, Grasse) et d'autres venus d'un peu plus loin (Paris, Tourcoing, Chambéry, Mons, Bruxelles, Liège, Bamako, Vilnius) afin de faire découvrir au plus grand nombre, en libre accès, toute la diversité de la création audio intermédiaire, « *avec des sonorités mais aussi des images nouvelles qui élaborent des combinaisons inédites* ».

Du 31 janvier au 5 février 2023. Centres culturels Alb'Oru et Una Volta, Palais des Gouverneurs, Maison des sciences, Maison des quartiers Sud, L'Arsenal, Hôtel Central, Le Minotaure, Bibliothèque centrale, Bastia. [☎ 06 19 92 16 26](tel:0619921626) & www.zonelibres.com



DANSE

Les soirées What you want

Danseur et chorégraphe, Thomas Lebrun a fondé en 2000 la compagnie Illico. Depuis 2012, il est également directeur du Centre chorégraphique de Tours. C'est en 2006, à Roubaix, qu'il a lancé le concept des soirées *What you want*, conçues comme une sorte de juke-box chorégraphique: en début de spectacle, le public se voit remettre non pas un programme bien déterminé, mais un menu, sur lequel figure un très large éventail de musiques [plus de 150 titres, avec des ambiances et des styles très variés, des standards américains aux chansons à texte, en passant par les grands classiques] et une sélection d'une demi-douzaine de danseurs aux spécificités différentes. Après une « *mise en bouche chorégraphique* » rythmiquement ciselée et vivement chorégraphiée, les spectateurs sont donc invités à choisir à la fois la musique et le ou les interprètes qui, parés à toutes les éventualités, vont improviser. Le contenu de chaque soirée est de ce fait unique. « *Ce spectacle peut être proposé à un large public, des enfants aux plus anciens, permettant ainsi un spectacle que l'on peut qualifier de « familial », dont le rythme, la convivialité, la théâtralité, la musicalité, et l'originalité peuvent toucher différemment plusieurs générations* » explique Thomas Lebrun qui a relancé cette proposition artistique peu commune qui « *allie culture savante et culture populaire* ». À la fin de la soirée, tous les danseurs reviennent pour une improvisation de groupe, sur une partition classique et finissent par inviter le public à danser, en proposant un mini-bal ou en lançant un DJ aux platines.

Le 2 février 2023, 20h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [☎ 04 95 50 40 80](tel:0495504080) & espace-diamant.ajaccio.fr



Photo Frédéric Iovino.



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

ÉTRANGERS, LUCCHESI ET PINZUTI

C'È UN TIPU QUI CHÌ VOLI
AMPARÀ CI A SOLINGUA



FIDEGHJA BÈ. HÈ IN CARTONU
O IN CRUCCUDILLU A SO BALSGIA?



Les conditions ont changé depuis l'époque des immigrants à la «*valigia di cartone*», celui où les «*Lucchesi*» avaient en Corse une bien mauvaise image de marque et étaient chargés de tous les vices comme en témoignent encore certaines expressions injurieuses [*lucchisò, lucchisacciu*: F. Etori 1984]. À cette époque peu de voix se sont élevées en faveur de la défense de la langue et de la culture italiennes en Corse, et surtout en faveur des Italiens. Si la langue italienne était alors beaucoup plus enseignée dans les lycées de l'île, on prenait bien soin de faire la différence entre la «*langue de Dante*» [*la bella lingua dove il sì suona*] et les immigrants italiens, le plus souvent mépri-

sés et insulte suprême accusés de parler un mauvais italien, faute sans doute d'avoir pu «*sciacquare i panni nell'Arno*»! Aujourd'hui encore on considère parfois [au sein même des institutions] que les enseignants de langue maternelle italienne ne sont pas les plus aptes à enseigner l'italien: leur «*accent*», dit-on, est trop marqué [surtout s'ils sont originaires du Sud...]. On a parlé d'«*italophonie honteuse*» [J.C. Vegliante 1988] au sujet de la condition des immigrants italiens en France: il est vrai qu'ils n'ont jamais bénéficié eux-mêmes du prestige exclusivement culturel jusqu'à hier de l'italien, comme si une langue pouvait exister indépendamment du peuple qui la parle. La langue sans le peuple: un peu

Il semble peu réaliste de choisir le corse comme clé d'accès à un espace italoophone dont on découvre tardivement les attraits. La promotion de l'italien serait à cet effet probablement plus économique, à tous les sens du terme, même si celle-ci aurait posé moins de problèmes il y a quelques décennies, quand les justifications sociales et morales ne manquaient pas. Mais sans doute fallait-il attendre pour cela que l'italien n'eût plus en Corse le statut de langue des immigrés.

comme la fameuse «cage sans les oiseaux».

Depuis quelque temps l'image de marque des Italiens a changé: c'est un juste retour des choses, même si l'on doit regretter que d'autres communautés d'immigrés aient hérité de la fonction jamais vacante de bouc émissaire. Et d'ailleurs, s'agit-il encore aujourd'hui de défendre tous les Italiens et la langue italienne dans sa diversité, ou une catégorie bien précise d'Italiens, de valeurs linguistiques et culturelles? Les étrangers conçoivent curieusement la communauté linguistique et sociale des Italiens comme une entité monolithique, alors que l'attachement à une identité plurielle est fréquent dans un Etat encore à la recherche laborieuse d'une unification linguistique, culturelle et sociale moins théorique (les médias italiens se sont émus en rapportant que les «*tifosi*» méridionaux étaient encore accueillis dans le Nord de la péninsule par des banderoles inhospitalières [«*Benvenuti in Italia*»]).

Concernant la volonté qui s'exprime aujourd'hui de défendre publiquement l'italien, on peut regretter qu'elle ne se soit pas manifestée plus tôt, à l'époque de la «valise en carton», lorsque l'italien en avait vraiment besoin. Au contraire on s'est limité le plus souvent à affirmer que la primauté de l'anglais, en Corse notamment, ne pouvait être contestée. On commence seulement à réaliser, à la faveur notamment de l'expansion commerciale, que l'étude de l'italien a un intérêt et qu'une éducation linguistique équilibrée est essentielle même d'un point de vue économique. Il aura fallu attendre pour cela que la «Cenerentola dell'Europa» s'affirme comme un concurrent sérieux à tous égards: comme s'il était urgent, en quelque sorte, de porter secours au plus fort. Bien sûr, il ne faut pas négliger, pour ce qui concerne un passé encore récent (et non encore révolu...) le rôle des revendications fascistes concernant la Corse avec les réactions de rejet qui ont suivi. Aujourd'hui tout cela semble oublié; c'est même plutôt ceux qui tentent de faire passer la Corse du «cœur de l'Italie» aux «marges de la France» qui s'exposent à la critique. On fustige la «*contestation nationaliste*» qui tend à «*occulter la relation linguistique à l'Italie et à surévaluer ainsi l'originalité du corse*» [M. Dalbera 1989], ce qui donne du grain à moudre aux nouveaux irrédentistes [«*La Corsica deve ritornare all'Italia*», irredentismo.forumfree.it/].

S'agissant de l'éducation linguistique des Corses, il est clair qu'elle doit faire une place à toutes les composantes du répertoire de la communauté. Ce dernier comprend les variétés en contact (aujourd'hui essentiellement le corse et le français) ainsi que les variétés encore plus ou moins présentes, comme l'italien. Il faudra par ailleurs compter très vite avec d'autres langues, parlées en corse et ailleurs par d'autres communautés immigrées. Les langues du Maghreb sont pour l'instant totalement étrangères pour les Corses: mais l'anglais, qui est actuellement la langue étrangère la plus enseignée à l'école, est-il beaucoup mieux connu des insulaires? D'un point de vue général on peut très bien choisir par exemple de limiter l'enseignement aux deux ou trois langues les plus répandues (le chinois? l'anglais?...) et d'abandonner

celui des «petites langues» (français, italien...), à fortiori celui des «langues régionales».

L'autogestion qu'elle soit langagière, économique, ou politique est un objectif éminemment respectable. En accepter le principe signifie que l'on respecte les choix de la communauté concernée, qui peut aussi choisir de sacrifier certaines variétés de son répertoire au profit d'autres. On peut simplement souhaiter que les motivations soient transparentes. Dans l'actuelle situation de contact ou de conflit linguistique, on peut estimer que le corse n'est pas «de taille», et préconiser par exemple une coofficialité français/italien (cf. P. Marchetti 2012 dans corsicaoggi.com/). On peut admettre toutes les justifications pratiques (il est plus facile d'utiliser une langue dominante) ou idéologiques (localisation du «berceau de la civilisation» corse dans tel ou tel pays, respect pour les morts de telle ou telle guerre). En revanche on ne pourra justifier l'exclusion de telle ou telle variété par des raisons pseudolinguistiques, et par exemple disqualifier le corse parce qu'il serait coupé de ses racines, corrompu, abâtardi (l'exemple de l'anglais montre qu'un «bâtard» linguistique peut réussir). Par ailleurs les considérations utilitaires ont toujours des limites. Il semble peu réaliste de choisir le corse comme clé d'accès à un espace italoophone dont on découvre tardivement les attraits. La promotion de l'italien serait à cet effet probablement plus économique, à tous les sens du terme, même si celle-ci aurait posé moins de problèmes il y a quelques décennies, quand les justifications sociales et morales ne manquaient pas. Mais sans doute fallait-il attendre pour cela que l'italien n'eût plus en Corse le statut de langue des immigrés.

Comme on l'a observé dans d'autres situations, il arrive que les objectifs économiques (ou autres) conduisent à un «auto-odi institutionnalisé», et qu'au sein même de la communauté les «idéologues officiels» oublient «qu'ils ont une langue maternelle digne de considération» pour «imposer une langue extérieure au corps social» [voir A. Elimam 1986: «*Choix de modèles et développement glottopolitique*» dans la revue *Langages* 83]. Si la polynomie de la langue corse peut sembler souhaitable, de même peut-on militer en faveur de la polynomie au niveau du répertoire global de la communauté. Concrètement, le répertoire serait effectivement polynomique si les Corses pouvaient utiliser, outre la variété autochtone, d'autres variétés -superposées ou non- sans que le choix soit automatiquement lié à la situation et soumis à une évaluation sociale. Les mêmes souhaits pourraient s'appliquer à des communautés plus larges: «européenne», «méditerranéenne». Cela peut sembler utopique: l'histoire offre bien peu d'exemples où le contact entre traditions diverses a donné lieu à un fonctionnement non conflictuel, polynomique. Il faudra alors s'attendre à ce que l'histoire se répète, c'est-à-dire à une expansion des variétés linguistiques soutenues par les communautés dominantes au plan économique et politique, et à une résistance plus ou moins vigoureuse des diverses communautés menacées, plus ou moins décidées à préserver une certaine identité culturelle. ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

MALAMORTI PÀ U SO POPULU, MIMORIA TRAMANDATA

EDIZIONI NOVA DI UN DISCHETTU MITICU



In u 2007, u gruppu Mimoria Tramandata facia escia un album militanti d'una putenza maiò. Dighjà, prima d'avellu ascultatu, fighjulà a cuprendula bastava pà fassi un'idea: quattu patrioti, faccia cuparta, portani nant'à i so spalli una Corsica fasciata in un linzolu biancu tuttu maculatu d'un sangu rossu chì sgotta. Qui, una fiura vali centu parolli. Cù i so quattordici canzoni, *Malamorti pà u so populu* hà missu à l'epica un bellu calciu in u paisaghju culturali è musicali corsu. Tutti i coppii di u dischettu rializati si sò vinduti in quattu è trè setti, è par disgrazia, tutti i dumandi ùn aviani micca pussutu essa cuntintati. Ma chì tutti l'aghjenti frustrati guasgi sedici anni fà sighini rassirinati: un'edizioni nova di l'opara hè dispunbuli dipoi calchi simana. In più di quissa, hè stata arricchita cù trè canzoni novi. Trà i dui *Malamorti pà u so populu*, u cuntestu puliticu ùn hè tantu scambiatu. Hè Mimoria Tramandata chì ni faci u custatu. Malgradu l'alizzazioni à prò di i nazionalisti, a situazioni imeghjurisci sempri. A Corsica s'affonda inde i cumpurtamenti maffiosi, a droga, a spiculazioni è i manipulazioni di u Statu francesi, senza scurdassi di l'assassiniu «cumanditatu» dici u gruppu d'Yvan Colonna. Prima d'intarugassi: «chì s'hà da passà?» D'altrondi, i tituli inediti trattani di a tragedia accaduta annu in a prighjoni d'Arles. Inde Yvan, si volta nant'à l'umaghju di a Corsica à u so fighjolu, cù a prisenza di raprisintanti di populi fratelli ghjunti pà sustena a so famighja, ch'elli sighini i Baschi, i Brittoni, i Catalani, i Canacchi, l'Uccitani o i Sardi. Cù una mubilisazioni forti è una tristezza tamanta, u populu porta in u so cori par sempri l'omu divintatu un mitu. In a canzona *A Pena*, si ferma in u listessu filu. Davanti a salma di un Yvan Colonna cunsidaratu com'è un martiru, u populu corsu hè in dolu. Di ritornu nant'à a so tarra, fin'à u so locu di riposu, tutti i soii si racogliu inghjiru à u «fratellu di lotta». Infini, incù *Salvemi a ghjuventù*, ritruvemu ciò chì s'assumiglia à una ritruspettiva di i mubilisazioni nati dopu à stu drama. Aduniti, manifestazioni, sò Corsi numarosi chì ani da falà in carrughju mughjendu «*Gloria à tè, Yvan!*». Di pettu à u «*Statu assassinu*», a ghjuventù corsa si rivolta. Tandù, a riprissioni si metti in ballu, cù a vuluntà feroci di sciappà sta mossa. Tutti i testi è i melodii sò stati scritti è cumposti da quillu chì porta altu a furmazioni, Antoni Tramini. À mezu à tutti i strumenti aduprati, ritruvemu sicuramente a ghitarra, i parcuSSIONI cù un cajon, u violinu, ma dinò a caramusa è strumenti à cordi com'è u charango (America latina) o u bouzouki irlandesi. Un bellu mischju di colori chì, à tempu di firmà arradicati in Corsica, ci faci viaghjà aldilà di i nostri cunfini. Pà quilli chì scuprariansi *Malamorti pà u so populu*, bisogna à scurticà certi pezzi chì ani fattu u successu di l'album. *Ghjinnaghju malasorti* conta a storia di Lisandru Vincenti chì, com'è Stefanu Cardi, hè mortu durante un attentatu u listessu mesi. Un cantu dedicatu à tutti l'omi sacrificati da a notti. *Rivolta Paolina* tratta cun ardori di a lotta è di a resistenza di pettu à un upressori sempri presentanti. Da Ponte Novu, sorghjini l'anziani suldati pà sustena un populu chì lotta sempri pà sopravviva. *O lingua, sè lu sangu* rammenta una rialità di u principiu di u seculu passatu. In u 1914, quand'ella schjatta a Prima Guerra Mundiali, una parti maiò di i Corsi ùn parlavani micca francesi. Una mansa d'omi mubilizati sò stati tombi par ùn avè ubiditu, solu parchì ùn aviani micca capitu l'ordini di i so superiori. Cù *Da culandi...* si dumanda ciò chì ferma oghji di i nostri impegni, di i nostri valori è di i nostri tradizioni. Soprattuttu quandu omu s'avvedi chì a nostra isula s'addurmenta com'è una bella parti di populu chì ùn s'impegna più in a vita militanti è pà a so salvezza. *U mondu poveru* metti u lumu nant'à a precarità è a puvartà chì crescini ind'è noi, *Illusioni* ci scuzzula nant'à i danni di a droga nant'à a nostra ghjuventù, mentri chì *Natura Persa* ammenta u sughjettu sempiternu di i guai di u focu nant'à i nostri lochi. *Malamorti pà u so populu* edizioni 2022, un essenziali chì ci voli à avè in a so discuteca! ■

CARNETS DE BORD

LA PÉNURIE, PÉGUY ET « ROSELYNE »

par Béatrice HOUCARD



Sur une place parisienne encombrée, une jeune femme gare sa voiture n'importe comment devant une pharmacie et se précipite dans l'officine. Ordonnance à la main, elle cherche un flacon d'antibiotiques pour son jeune enfant. « C'est en rupture ! » soupire la pharmacienne. La jeune mère de famille a déjà tenté sa chance dans quatre ou cinq autres pharmacies. On la sent à bout. La pharmacienne décroche son téléphone et, après plusieurs appels, dénêche enfin le produit rare chez un confrère, situé à quelques kilomètres de là. Rassurée, la jeune femme reprend sa voiture. Cette scène est quotidienne depuis des semaines. « Pénurie » et « rupture » sont devenues des maux quotidiens. Entre 2008 et 2022, le nombre de « signalements » de pénurie par les professionnels de santé est passé de 44 à 3000. Toutes les spécialités sont touchées : il manque des antibiotiques (y compris à l'hôpital), des anti-infectieux, des médicaments du système nerveux, du système digestif ou du système respiratoire, des antiparasitaires, des anticancéreux, etc.

Exemple le plus célèbre : le Doliprane, fabriqué en Normandie et dans l'Oise mais avec une molécule, le paracétamol, qui vient de Chine. Dans les années 1990, les grands laboratoires avaient décidé de délocaliser la production des principes de base, pas assez rémunérateurs, pour se concentrer sur de nouveaux produits pas encore tombés dans le domaine public. Sans vision ni anticipation, l'État n'avait rien vu venir et tout laissé faire tandis que la course aux profits entre les labos se portait de mieux en mieux.

Les pays européens dépendent donc souvent de la Chine et de l'Inde. Quand la situation internationale est à peu près calme, tout va bien. Mais la pandémie de Covid-19 a fichu par terre ce bel équilibre. On se pince en découvrant ces chiffres : 80 % des sites de production sont situés hors Union européenne et seulement 6 % sont installés en France. Au plus fort de la pandémie, Emmanuel Macron avait promis que la France retrouverait sa « souveraineté sanitaire ». Une trentaine de projets de relocalisation sont dans les cartons. Mais, comme toujours, les procédures sont longues. Il faudra attendre 2024 pour que l'usine Seqens, dans l'Isère, produise [comme elle le faisait avant 2008] 15000 tonnes de paracétamol par

an, avec des livraisons prévues pour 2025 ou 2026. D'ici là, on est prié de se bien porter.

LA « MAISON FINALE »

Il faut souvent aller fouiner chez les vieux auteurs. C'est bon pour l'hygiène intellectuelle. Lire sous la plume de M^{me} de Sévigné qu'« il n'y a plus de saison » est réjouissant ; comme découvrir sous la plume de Voltaire le jugement abrupt et définitif qu'« il n'y a plus de grands écrivains en France ». Sur la paresse des Français [voire des Gaulois, si on relit Jules César] ou sur la propension des plus jeunes à « ne plus vouloir travailler » et à « tout vouloir tout de suite », on pourrait s'encombrer d'une bibliothèque entière.

Sur le thème de la retraite, la médaille revient à Charles Péguy, avec cette citation exhumée par l'hebdomadaire *Le 1* : « Ils ne pensent qu'à leur retraite, c'est-à-dire à cette pension qu'ils toucheront de l'État non plus pour faire, mais pour avoir fait. Leur idéal, s'il est permis de parler ainsi, est un idéal d'État, un idéal d'hôpital d'État, une immense maison finale et mortuaire, sans soucis, sans pensée, sans race [...] Toute leur vie n'est pour eux qu'un acheminement à cette retraite [...] Comme le chrétien se prépare à la mort, le moderne se prépare à cette retraite. » Pauvre Péguy, qui fut l'un des tout premiers à tomber le 5 septembre 1914, lors de la bataille de l'Ourcq. Il avait 41 ans. Pour tant d'hommes de sa génération, la « maison finale », ce fut un champ triste de la Marne ou une tranchée de Verdun.

Mais son jugement sévère résonne bizarrement en cet hiver de bras de fer entre le gouvernement qui veut imposer ce qu'on appelle une « mesure d'âge » [la retraite à 64 ans] à des générations légitimement jalouses de celles qui sont parties à 60 ou partent à 62 ans. On verra si les mouvements de grève et les manifestations viennent à bout de la détermination d'Emmanuel Macron. S'il y a réellement un changement de conception du travail de la part des plus jeunes, est-il si certain que les générations précédentes avaient davantage envie de travailler plus longtemps ? On a peut-être tout faux en lançant ce jugement hâtif. Car en fouillant dans les archives comme dans ses propres souvenirs, il revient un même



Photos DR

discours décrivant, à tort ou à raison, la retraite comme le moment de la liberté, de la famille et des projets personnels. Un sentiment qui est peut-être vieux comme la création des régimes spéciaux, dont certains sont encore en vigueur, pendant le règne de Louis XIV!

MISSION IMPOSSIBLE?

Roselyne Bachelot est partout. À la télévision, à la radio, le matin, le midi, le soir et en prime sur BFM TV comme chroniqueuse de l'actualité et aux Grosses Têtes de RTL, où on apprécie sa réelle culture et son non moins réel goût pour les vacheries bien envoyées. Elle publie donc chez Plon *682 jours*, le nombre de jours qu'elle a passés au ministère de la Culture de juillet 2020 à mai 2022.

Pour un livre politique, les éditeurs réclament un maximum d'anecdotes et de méchancetés diverses qui feront le bonheur des «bonnes feuilles» dans les hebdomadaires et mâcheront le travail des chroniqueurs de télévision. À cause des anecdotes cent fois racontées sur l'appétit gargantuesque de Jean-Michel Blanquer, les échanges fielleux de l'ancienne ministre avec Benjamin Biolay, Anny Duperey et Marina Foïs ou le récit de l'épouvantable soirée des César sur fond de Covid-19 et de milliards de subventions coulant comme le champagne, je n'avais plus très envie de lire le livre.

Mettons cartes sur table: je connais Roselyne Bachelot depuis 1988, quand elle était jeune députée et moi jeune journaliste parlementaire. Elle est l'une des personnes les plus attachantes que j'aie croisées dans le milieu politique en même temps qu'une femme solide et fidèle en amitié. Il m'est même arrivé d'aller à l'Opéra en sa compagnie. J'étais donc un peu gênée par ce trop-plein d'anecdotes. J'ai néanmoins ouvert le livre, dont le bandeau proclame: *Le bal des hypocrites*.

Surprise. Le *682 jours* que j'ai lu n'est pas tout à fait celui dont j'avais entendu la répétitive chronique. C'est avant tout un très bel ouvrage sur la difficulté de gouverner. Être ministre de la Culture ne consiste pas seulement (comme l'avaient bêtement sussurré François Hollande et Manuel Valls à l'oreille de Fleur Pellerin) aller voir les «cultureux» pour leur dire qu'ils sont les plus beaux et les plus intelligents; ni deman-

der en permanence des conseils à Jack Lang, qui en donne d'ailleurs sans qu'il soit besoin de le solliciter. C'est surtout un emploi du temps de folie, des déplacements partout en France pour ne pas faire de jaloux, et un nombre considérable de dossiers, allant du spectacle vivant au numérique en passant par le patrimoine, les pratiques culturelles, les musées, le livre, le cinéma et l'audiovisuel, la francophonie, etc. Pour couronner le tout pour Roselyne Bachelot, il y eut la pandémie (et sa propre hospitalisation pour un cas grave de Covid) et le mot malheureux d'Emmanuel Macron sur la culture qui ne serait pas comptée dans les biens «essentiels» lors du confinement de l'automne 2020.

Être ministre de la Culture, c'est aussi discuter pied à pied avec le ministère du Budget, où ce n'est jamais la priorité, pour obtenir des arbitrages favorables et là, l'expérience de la «machine» est essentielle; rencontrer les élus locaux, de plus en plus remontés contre «Paris» et le pouvoir central; «traiter» les artistes, fragiles, égocentriques et exigeants; harmoniser les politiques culturelles européennes... ou veiller sur l'avancement du chantier de Notre-Dame. Caricaturé suite à une émission de télévision, le chapitre que l'ancienne ministre consacre au patrimoine est passionnant et plus mesuré que la polémique assurant qu'elle voulait détruire toutes les églises construites au XIX^e siècle...

Ministre est un métier de chien. Est-ce aussi mission impossible? On le pense parfois en tournant les pages: il y a trop de structures, trop de rapports, trop de comités Machin, trop de textes et pas toujours assez de volonté politique, trop de clientélisme aussi. Je ne découvre pas la lune et «Roselyne», qui avait été dans le passé tour à tour ministre de l'Écologie, des Solidarités, de la Santé et des Sports, ne l'a pas découverte non plus.

Souvent, on devine que Roselyne Bachelot piaffe, et pas seulement contre les artistes qui ne sont jamais contents. En refermant *682 jours*, on se demande ce qu'il faudrait pour mettre de l'huile dans les rouages, faire en sorte que les décisions s'appliquent plus vite, que l'État fonctionne mieux. En bon petit soldat, Roselyne Bachelot a fait le maximum et sa passion pour l'action publique mérite le respect. ■

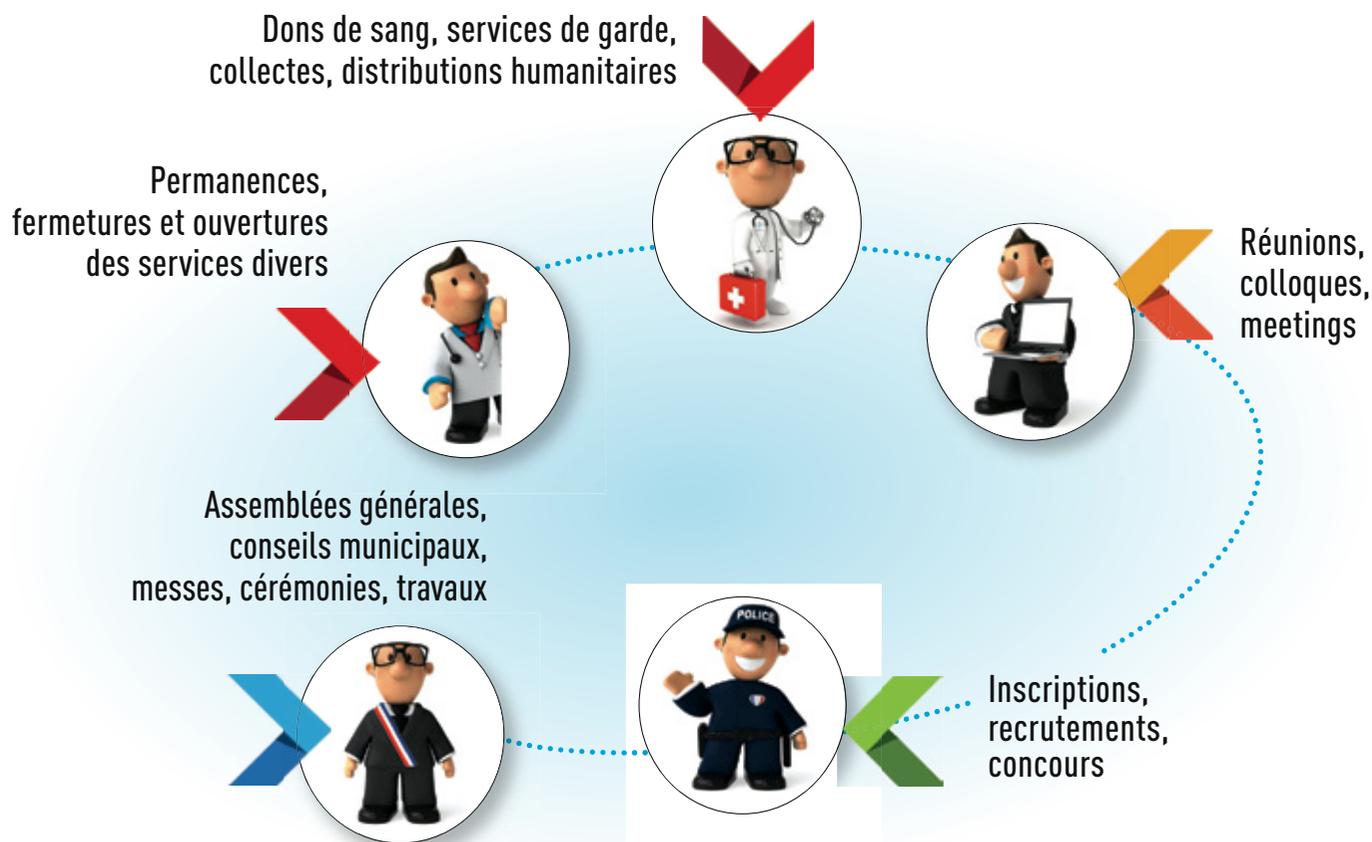
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

